

Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en automne 2000

En automne 2000 la commission fédérale de maturité professionnelle fera passer les septièmes examens fédéraux de maturité professionnelle technique et commerciale. Les examens se tenant jusqu'à nouvel ordre une fois par semestre. Les candidates et candidats, de même que les écoles préparatoires, sont priés de prendre connaissance des informations suivantes:

1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d'admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent;
- d. la quittance postale attestant le paiement des frais d'inscription.

2. Date et lieu des examens

Les examens écrits auront lieu du *4 au 8 septembre 2000*

Les examens oraux auront lieu du *18 au 22 septembre 2000*

Ces examens auront lieu à *Berne*.

3. Disciplines obligatoires, branches à option et examen partiel

La liste des *disciplines obligatoires* et la modalité des examens est la suivante:

a. pour tous les types de maturité:

- langue maternelle (écrit et oral)
- deuxième langue nationale (écrit et oral)
- troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)

b. pour la maturité technique

- mathématiques (écrit et oral)
- physique (écrit)
- chimie (écrit)
- histoire et sciences politiques (oral)
- droit et économie (oral)
- branche à option obligatoire (oral)

Les *branches à option obligatoires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité technique):

- écologie
- histoire de l'art
- économie d'entreprise
- anglais (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)
- troisième langue nationale (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelle branche à option (ment. ci-dessus) ils désirent passer un examen.

c. pour la maturité commerciale

- techniques quantitatives de gestion (écrit et oral)
- droit et économie d'entreprise (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et sciences politiques (oral)
- branche à option obligatoire 1 (oral)
- branche à option obligatoire 2 (oral)

Les *branches à option obligatoires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité commerciale):

Branche à option obligatoire 1:

- géographie économique
- psychologie des relations humaines
- économie politique

Branche à option obligatoire 2:

- histoire de l'art
- écologie
- biologie

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelles branches à option obligatoires ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches à option obligatoires, une de chaque groupe suivant:

1. *une branche du groupe "Branche à option obligatoire 1"*
2. *une branche du groupe "Branche à option obligatoire 2"*

Selon l'art. 14, al. 1, du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels).

La première partie de l'examen partiel comprend

pour la maturité professionnelle

physique

chimie

histoire et sciences politiques

droit et économie

la branche optionnelle choisie

*pour la maturité professionnelle
technique commerciale*

mathématiques

droit et économie d'entreprise

histoire et sciences politiques

branche optionnelle 1

branche optionnelle 2

La deuxième partie des examens partiels s'étend aux quatre disciplines restantes.

4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Le secrétariat des examens peut vous faire parvenir les formulaires d'inscription.

Son adresse est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle

FSEP

Hotelgasse 1

Case postale 245

3000 Berne 7

Téléphone 031/328 40 50

Fax 031/328 40 55

Les frais d'inscription se montent à:

| | Francs |
|---|--------|
| 1. Droit d'inscription ¹ (valable pour tous les examens) | 100 |
| 2. Finances d'examen ² | |
| - examen complet | 500 |
| - examens partiels 1 ^{re} ou 2 ^e partie | 250 |

Tous les frais d'inscription sont à verser au secrétariat des examens à Berne, compte n° 753855-00, Crédit Suisse (CS).

Le délai d'inscription expire le *4 mai 2000* (date de la poste).

4 avril 2000

Commission fédérale de maturité professionnelle:

La présidente, Judith Renner-Bach

¹ Les frais pour le droit d'inscription sont à payer avant la remise de la demande d'admission. La quittance postale est à joindre à celle-ci.

² Le candidat/la candidate n'aura à s'acquitter des finances d'examens qu'après avoir reçu la confirmation de son admission par la commission fédérale de maturité professionnelle.